



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 05-85

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-Lan-0585-01	CA/L0585/DCS-0	02/04/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 31/07/2015

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-6

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 02 AVRIL 2020

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 05/85 « Viande fraîche et surgelée d’agneau de plus de 13kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours »

Organisme de Défense et de Gestion :
 QUALINEA
 43, route de Mâcon - 71120 CHAROLLES
 Téléphone : 03.85.88.01.50
 Mail : qualinea.administration@orange.fr

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	31/01/20	Création des DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

Organisme certificateur : QUALISUD
 Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE
 Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR
 Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. Catégories d’opérateurs	4
1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :	4
2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1. Identification des opérateurs.....	6
2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation	6
3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG	6
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES	6
4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes.....	6
4.2. Méthodes de contrôle	6
4.2.1. Spécialisation de l’élevage	7
4.2.2. Alimentation	7
4.2.3. Elevage	8
4.2.4. Ramassage et transport des agneaux	9
4.2.5. Opérations d’abattage	10
4.2.6. Surgélation	12
4.2.7. Découpe et conditionnement	12
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES	13
5.1. Spécialisation de l’élevage	13
5.2. Alimentation	14
5.3. Elevage	16
5.4. Ramassage et transport des agneaux	17
5.5. Opérations d’abattage	18
5.6. Surgélation	22
5.7. Découpe et conditionnement	22

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge 05/85 « Viande fraîche et surgelée d'agneau de plus de 13kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est QUALINEA - 43, route de Mâcon - 71120 CHAROLLES.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques:

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés et des centres de transit.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production communes

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveur	S001	Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période	<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage - Bon de livraison ou facture d'achat d'aliment complémentaire / carnet de fabrication des aliments à la ferme
	C004***	<u>Interdiction de cession des agneaux</u>	
	S002	Additifs interdits	
	S003	Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foin, pailles, et fourrages	
	S004	Abreuvement	
	<u>C010***</u>	<u>Allaitement maternel (par tétée au pis)</u>	
	C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	
	S005	<u>Races des reproducteurs mâles et femelles</u>	
	S006	Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée)	
	S007	Longueur d'auge	
	S008	Éclairage	
	S009	Abreuvement	
	S010	Aération	
S011	Tenue des bâtiments		
S012	Propreté des animaux		
Fabricant d'aliments industriels	S002	Additifs interdits	



QUALISUD

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production communes

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Fabricant d'aliments à la ferme	S002	Additifs interdits	
Abatteur/abattoir	S013 Cf C031**	Délai maximal entre enlèvement des animaux à l'élevage - abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de livraison des agneaux - Bon de livraison ou Factures d'achat d'aliment - Procédures et instructions de maîtrise de la phase de ressuage - Ticket de pesée - Registre de labellisation
	S014	Age d'abattage	
	S015	Conditions d'alimentation et d'abreuvement durant le délai entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage	
	S016	Conditions de manipulation des animaux lors de l'acheminement au poste d'étourdissement	
	S017	Procédures et instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides	
	S018	Poids de carcasse	
	S019	Qualité du gras	
	S020	Couleur de la viande	
	C042	Classes d'état d'engraissement autorisées	
	S021 Cf C043**	Classes de conformation autorisées	
	S022	Caractéristiques des carcasses	
Atelier de surgélation	S023 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température	
	S024 Cf C064**	Date de durabilité minimale (DDM)	
Atelier de découpe et de conditionnement	S025	Modes de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de conditionnement

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d’identification des opérateurs, de traitement des déclarations d’identification par l’ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

Pas d’autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf §1), les modalités d’autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Spécialisation de l'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S001	Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période	Visuel <i>Vérification de l'identification des animaux et des aliments selon la conduite des animaux et la présence de registres spécifiques</i>	Enregistrement spécifique des informations relatives aux animaux Label et non Label	Documentaire et visuel <i>En cas de coexistence de productions d'agneaux, vérification de l'identification spécifique des animaux, des aliments et des enregistrements séparés de chaque troupeau</i> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage - Bon de livraison ou Facture d'achat d'aliment complémentaire / carnet de fabrication des aliments à la ferme
C004***	Interdiction de cession des agneaux	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C4		

4.2.2. Alimentation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S002	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9		
S003	Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages	Visuel <i>Vérification des conditions de stockage des foins, pailles et fourrages et de leur qualité</i>		Visuel <i>Vérification des conditions de stockage des foins, pailles et fourrages et de leur qualité</i>
S004	Abreuvement	Visuel <i>Vérification de la présence de points d'eau</i>		Visuel <i>Vérification de la présence de points d'eau</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
		<i>entretenus, de bonne qualité et en quantité suffisante</i>		<i>entretenus, de bonne qualité et en quantité suffisante</i>
<u>C010***</u>	<u>Allaitement maternel (par tétée au pis)</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C10	
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C16	
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S002	Additifs interdits		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9	
Contrôle chez les fabricants d'aliments à la ferme				
S002	Additifs interdits		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9	

4.2.3. Elevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S005	<u>Races des reproducteurs mâles et femelles</u>	<p>Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des races des reproducteurs présents et des croisements réalisés en cas de présence d'agneaux destinés au Label</i></p> <p>- Registre d'élevage</p>	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des races des reproducteurs présents et des croisements réalisés</i></p> <p>- Registre d'élevage</p>
S006	Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée)	<p>Documentaire <i>Vérification de l'âge de castration et de la conformité de méthode utilisée suivant l'âge</i></p>	Enregistrement des âges et méthodes de castration	<p>Documentaire <i>Vérification de l'âge de castration et de la conformité de méthode utilisée suivant l'âge</i></p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
		- Registre d'élevage		- Registre d'élevage
S007	Longueur d'auge	<p>Documentaire et par mesure Vérification de la longueur d'auge présente en fonction du nombre d'animaux et du mode de distribution des aliments</p> <p>- Registre d'élevage</p>	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire et par mesure Vérification de la longueur d'auge présente en fonction du nombre d'animaux et du mode de distribution des aliments</p> <p>- Registre d'élevage</p>
S008	Éclairage	<p>Visuel Vérification de la conformité de l'éclairage</p>		<p>Visuel Vérification de la conformité de l'éclairage</p>
S009	Abreuvement	<p>Visuel Vérification de l'accès permanent à un système d'abreuvement</p>		<p>Visuel Vérification de l'accès permanent à un système d'abreuvement</p>
S010	Aération	<p>Visuel Vérification de la conformité de l'aération</p>		<p>Visuel Vérification de la conformité de l'aération</p>
S011	Tenue des bâtiments	<p>Visuel Vérification de la propreté et de l'entretien des bâtiments</p>		<p>Visuel Vérification de la propreté et de l'entretien des bâtiments</p>

4.2.4. Ramassage et transport des agneaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S012	Propreté des animaux	<p>Visuel Vérification de la propreté des animaux avant expédition</p>		<p>Visuel Vérification de la propreté des animaux avant expédition</p>

4.2.5. Opérations d'abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S013 Cf C031**	Délai maximal entre enlèvement des animaux à l'élevage - abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C31		
S014	Age d'abattage	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de labellisation des carcasses 	<p>Conservation des bons de livraison des agneaux</p> <p>Tenue à jour de la procédure de labellisation des carcasses</p>	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'âge d'abattage des agneaux labellisés en tenant compte de la période. En cas de modification, vérification de la procédure de labellisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de livraison - Procédure de labellisation des carcasses
S015	Conditions d'alimentation et d'abreuvement durant le délai entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage	<p>Visuel</p> <p>Vérification des conditions d'abreuvement en abattoir</p>	<p>Conservation des factures d'achat d'aliment</p>	<p>Documentaire et visuel</p> <p>Vérification des conditions d'alimentation et d'abreuvement à l'abattoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Factures d'achat d'aliment
S016	Conditions de manipulation des animaux lors de l'acheminement au poste d'étourdissement	<p>Visuel</p> <p>Vérification des conditions de manipulation des animaux lors de l'acheminement au poste d'étourdissement et de la conformité des installations</p>		<p>Visuel</p> <p>Vérification des conditions de manipulation des animaux lors de l'acheminement au poste d'étourdissement et de la conformité des installations</p>
S017	Procédures et instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de la présence de procédures et d'instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides comprenant l'ensemble des éléments demandés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures et instructions de maîtrise de la phase de ressuage 	<p>Mise à jour régulière des procédures et de la démarche HACCP</p>	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de la tenue à jour des procédures et d'instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides comprenant l'ensemble des éléments demandés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures et instructions de maîtrise de la phase de ressuage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S018	Poids de carcasse	<p>Visuel Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Documentaire Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de labellisation des carcasses 	<p>Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation Tenue à jour de la procédure de labellisation des carcasses</p>	<p>Visuel Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Documentaire Vérification du ticket de pesée et du registre de labellisation pour les classes d'état d'engraissement et classes de conformation. En cas de modification, vérification de la procédure de labellisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket de pesée - Registre de labellisation - Procédure de labellisation des carcasses <p>Visuel Vérification des carcasses labellisées</p>
S019	Qualité du gras			
S020	Couleur de la viande			
C042	Classes d'état d'engraissement autorisées			
S021 Cf C043**	Classes de conformation autorisées	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de labellisation des carcasses 		
S022	Caractéristiques des carcasses	<p>Visuel Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Documentaire Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de labellisation des carcasses 		<p>Documentaire et visuel Vérification de l'absence de défauts des carcasses labellisées. En cas de modification, vérification de la procédure de labellisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de labellisation des carcasses

4.2.6. Surgélation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S023 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C63	
S024 Cf C064**	Date de durabilité minimale (DDM)		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C64	

4.2.7. Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de découpe et de conditionnement				
S025	Modes de conditionnement	Sans objet		Visuel - Vérification de la conformité des modes de conditionnements utilisés

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble des cahiers des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Spécialisation de l'élevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période	Absence de dispositif de séparation et/ou d'identification des animaux label rouge et/ou de leur alimentation et/ou des registres	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de dispositif de séparation et/ou d'identification des animaux label rouge et/ou de leur alimentation et/ou des registres	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés et retrait d'habilitation
<u>C004***</u>	<u>Interdiction de cession des agneaux</u>	Cession d'agneaux	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du label des agneaux concernés et retrait d'habilitation

5.2. Alimentation

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9						
S003	Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages	Conditions de stockage des foins, pailles et fourrages non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Conditions de stockage des foins, pailles et fourrages non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S004	Abreuvement	Qualité de l'eau et/ou état des points d'eau non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Qualité de l'eau et/ou état des points d'eau non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C010***	<u>Allaitement maternel (par tétée au pis)</u>	Non respect de l'alimentation au pis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non respect de la période ou du type d'allaitement	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et retrait d'habilitation
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	Autonomie alimentaire non respectée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Autonomie alimentaire non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/L0585/DCS-0	
AGNEAU DE PLUS DE 13KG CARCASSE – LA/05/85		Indice n°0	Page 15 sur 22

Opérateur responsable : fabricant d'aliments industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9						

Opérateur responsable : fabricant d'aliments à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9						

5.3. Elevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S005	Races des reproducteurs mâles et femelles	Races des reproducteurs non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Races des reproducteurs non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et retrait d'habilitation
S006	Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée)	Modalité et/ou âge de castration non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Modalité et/ou âge de castration non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S007	Longueur d'auge	Longueur d'auge non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Longueur d'auge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S008	Éclairage	Eclairage non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Eclairage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S009	Abreuvement	Accès non permanent au système d'abreuvement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Accès non permanent au système d'abreuvement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S010	Aération	Aération non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Aération non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S011	Tenue des bâtiments	Propreté et/ou entretien des bâtiments non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Propreté et/ou entretien des bâtiments non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.4. Ramassage et transport des agneaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S012	Propreté des animaux	Propreté des animaux non satisfaisante avant expédition	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Propreté des animaux non satisfaisante avant expédition	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.5. Opérations d'abattage

Opérateur responsable : abatteur/abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S013 Cf C031**	Délai maximal entre enlèvement des animaux- abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C31							
S014	Age d'abattage	Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés et retrait d'habilitation	
S015	Conditions d'alimentation et d'abreuvement durant le délai entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage	Conditions d'abreuvement à l'abattoir non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation		
		Conditions d'alimentation et/ou abreuvement à l'abattoir non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S016	Conditions de manipulation des animaux lors de l'acheminement au poste d'étourdissement	Conditions de manipulation des animaux non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation		
		Conditions de manipulation des animaux non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S017	Procédures et instructions de maîtrise de	Procédures et instructions de maîtrise de la phase de ressuage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire	Refus d'habilitation		

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
	l'ambiance des chambres froides	Procédures et instructions de maîtrise de la phase de ressuage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S018	Poids de carcasse	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Poids de carcasse non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et retrait d'habilitation	
S019	Qualité du gras	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments fournis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Qualité du gras non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S020	Couleur de la viande	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Couleur de la viande non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
C042	Classes d'état d'engraissement autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Etat d'engraissement non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et retrait d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S021 Cf C043**	Classes de conformité autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Conformation non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et retrait d'habilitation	
S022	Caractéristiques des carcasses	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur – Cxx						
		Présence de défauts sur les carcasses	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	

5.6. Surgélation

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S023 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C63						
S024 Cf C064**	Date de durabilité minimale (DDM)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C64						

5.7. Découpe et conditionnement

Opérateur responsable : atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S025	Modes de conditionnement	Conditionnements non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des lots concernés	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Retrait du bénéfice du Label des lots concernés (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des lots concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)